

Réunion du 5 septembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Bernard FISCHER

**N° CP/2011/648 - Administration générale - 5  
Transfert à "Habitat des salariés d'Alsace - DOMIAL" des  
garanties d'emprunts de "Perspectives Habitat"**

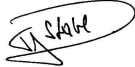
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- autorise la SA d'HLM "Perspectives Habitat" à céder une partie de son patrimoine situé en Alsace à la SA d'HLM "Habitat des salariés d'Alsace - DOMIAL", l'interdiction de vendre étant levée et les anciennes conventions abrogées

- maintient la garantie du Département pour chacun des vingt-huit emprunts, dont vingt-sept emprunts ont été contractés auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour un capital total restant dû garanti par le Département de 8 478 410,11 € à la date du 30 juin 2011, et dont un emprunt a été contracté auprès la Caisse d'Epargne, pour un capital restant dû garanti par le Département de 323 660,84 € à la date du 30 juin 2011, et ce pour la durée résiduelle de chacun des emprunts, conformément à la liste annexée.

La commission permanente approuve par ailleurs les nouvelles conventions relatives au fonctionnement de la garantie, jointes au rapport, et autorise son président à signer ces deux conventions, les contrats de prêt ainsi que tous les actes pouvant être établis en cette affaire, à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110905-59907-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 16/09/11